

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Lamoureux

<https://www.cadre21.org/membres/f9dec36ca7ebabaf71e72801>

Date d'obtention : 2021-02-26 16:20:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une trousse d'intervention, élaborée en partenariat avec le DPCP ainsi que le service de police, nous permettant d'intervenir uniformément et rapidement, en lien avec les problématiques des SEXTO. La trousse permet aux intervenants d'obtenir et de remplir avec les élèves un questionnaire précis et objectif afin de bien comprendre la situation problématique, en lien avec les Sexto. Celle-ci nous permet d'éclaircir le contexte des événements, les gestes posés, l'intention du partage ainsi que l'ampleur de la propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Celle-ci me permettra d'intervention judicieusement et rapidement, dans le cas d'une situation de Sexto, en suivant les étapes définies.

La trousse ainsi que l'aide-mémoire me guidera dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de faire preuve de bienveillance et de rassurer les élèves durant le processus de signalement. De bien évaluer la situation en restant objective et ainsi de remplir la grille d'évaluation qui permettra d'établir l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation.

De bien valider les informations pour pouvoir ensuite évaluer si les actes sont de nature impulsifs ou malveillants. Le tout en ayant souci de la confidentialité et le respect de la victime.